



Conseil sur la légitimité de récupérer la garde de mes enfants

Par Leon13

Bonjour,

Je souhaite des conseils et/ou des avis sur la garde de mes deux enfants que j'ai eu avec mon ex femme en avec laquelle j'ai divorcé en 2016 mes enfants ont respectivement 10 et 9 ans je verse 100€ par enfants de pension alimentaire .

Le problème est le suivant mon fils aîné a de gros problème de lecture alors qu'il est en CE2 et qu'il a redoublé sa CP , l'école m'a appelé aujourd'hui en me disant qu'il a de gros problème de lecture et qu'il ne savent plus quoi faire (école privée musulmane) et que sa mère n'a pas les moyens de payer un orthophoniste également l'école à rajouter que la principale cause de cela est le fait que je ne suis pas assez présent pour mes enfants (je réside en Belgique) alors que je me rends au minimum 2x an en France et que je l'ai appelé toute le semaines j'aimerais des conseils sur ma situation n'hésiter pas si vous avez besoin de plus de détails

Merci beaucoup

Par yapasdequoi

Bonjour,

Et vous ? Vous pourriez financer un orthophoniste ? La prise en charge par la CPAM et une mutuelle est-elle envisageable ?

Avez-vous demandé la garde de votre enfant ?

Il faudrait saisir le JAF avec de solides arguments, la difficulté de lecture est-elle suffisante ? c'est difficile à dire... consultez un avocat.

Par kang74

Bonjour

J ne vois pas bien en quoi le fait que vous ne voyez même pas vos enfants régulièrement en vivant éloigné de leurs repères pourrait être un argument pour un transfert de résidence .

Même si l'orthophoniste est remboursé, 100€ de pension n'est peut être pas suffisant / vos revenus

Cet enfant a peut être besoin d'un bilan,et de suivi, vous êtes autant responsable de sa santé que sa mère : par de là, ce n'est pas non plus un argument de transfert de résidence.

Si vous pensez néanmoins vos enfants en danger, vous pouvez appeler le 119 .